

**OBJECTIF 2039**

# **LE « LIVRE BLANC » DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

**Comité syndical du Syndicat mixte du PNR  
16 septembre 2021**

Le Livre Blanc du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises est écrit dans le cadre de la rédaction de sa future Charte 2024-2039. Il est issu d'une démarche participative initiée en 2019. Il est la matrice du projet de Charte du PNR qui sera rédigé et mis en forme au deuxième semestre 2021 et premier semestre 2022.

Il présente les fondements du projet politique pour le territoire et les modalités principales de sa mise en œuvre.

Présenté en première instance devant le Bureau syndical du Syndicat mixte du PNR le 29 juillet 2021 sans être soumis à délibération, il a été approuvé par le Comité syndical du Syndicat mixte du PNR lors de sa séance du 16 septembre 2021.



SOMMAIRE p.2

PREMIERE PARTIE : LE CADRE ET LA METHODE

L'agenda de la révision de la Charte du PNR p.3

Concertation et information, deux maîtres-mots p.5

La gouvernance de la révision de la Charte p.6

En phase initiale 2020-2021 : diagnostic de territoire et évaluation de la première Charte p.7

DEUXIEME PARTIE : LE PNR DANS LES PYRENEES ARIEGEOISES

L'Homme et son rapport aux Pyrénées Ariégeoises : quelques repères historiques p.8

Un PNR qui a réussi à s'ancrer dans son territoire p.11

Tout n'est pas parfait mais... le bilan est bon p.15

Cap 2039 : un territoire en expansion p.17

TROISIEME PARTIE : CAP SUR 2039

Une Charte d'un genre nouveau p.19

Les rôles du Syndicat mixte du PNR p.22

Les défis 2039 des Pyrénées Ariégeoises p.25

ANNEXE : LES APPORTS DE LA RECHERCHE p.29

## PREMIERE PARTIE : LE CADRE ET LA METHODE

### L'agenda de la révision de la Charte du PNR

La Charte actuelle du Parc est valable jusqu'en mai 2024. Dès 2020, et dans un contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19, le Syndicat mixte du PNR (SMPNR) a lancé la procédure de révision de la Charte avec le concours financier de la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée.

Le lancement officiel de la procédure de révision de Charte a été acté par le Comité syndical du SMPNR le 7 octobre 2020 puis délibéré par la Commission Permanente de la Région Occitanie en décembre 2020.

L'Etat a formulé son avis d'opportunité en juin 2021.

La durée de validité de la Charte est susceptible par décision législative d'être prolongée d'un an, à mai 2025, compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID 19 et ses impacts sur la conduite de la procédure de révision.

La procédure de révision de Charte du PNR étalée sur plusieurs années comporte différentes étapes formelles illustrées dans la « Rando Charte ».

La phase de rédaction du nouveau projet de territoire est prévue jusqu'en juin 2022.

# Rando charte: les étapes

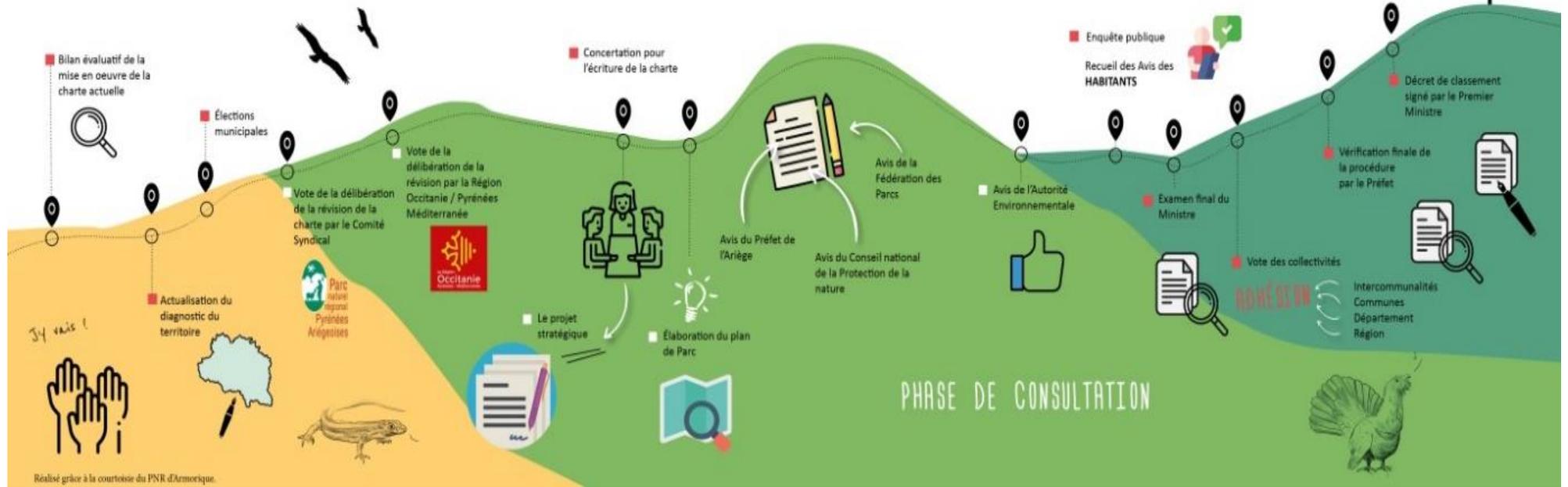


PHASE PRÉPARATOIRE  
Janvier 2020 - Décembre 2020

ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE  
Janvier 2021 - Décembre 2022

VALIDATION INTERMÉDIAIRE  
2022 - 2023

VALIDATION FINALE  
2024  
*Une autre vie s'ouvre ici !*



## Concertation et information, deux maîtres-mots

Le renouvellement de la Charte d'un Parc naturel régional est un processus long et engageant.

Il est long, car il repose nécessairement sur une vaste concertation de tous les acteurs du territoire, suivie d'une validation par l'ensemble des collectivités et par l'Etat. La recherche du consensus peut prendre du temps, rien ne pouvant être imposé dans un PNR.

Il est engageant, car les signataires de la Charte (Etat, Région, Département, Intercommunalités et communes) en feront leur feuille de route sur le territoire classé en PNR, pour 15 ans : « *Ceux-ci sont liés par les engagements figurant dans la Charte* » (note technique du Ministre en charge de l'écologie du 7 novembre 2018).

Les Pyrénées Ariégeoises conduisent pour la première fois cette démarche de renouvellement pour une période de quinze ans (2024-2039).

Les élus du Syndicat mixte du PNR, en accord avec le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, l'Etat, le Département, les communes et leurs intercommunalités, ont la volonté d'élaborer une Charte largement concertée et partagée.

Pour cela, le Syndicat mixte du PNR réalise un intense travail de concertation, par tous les moyens possibles, en présentiel ou en distanciel. Un effort particulier de communication est également réalisé au travers d'outils spécialement dédiés : pages internet, adresse courriel dédiée, réseaux sociaux...

Les informations sont disponibles sur la page internet du SMPNR dédiée à la révision de la charte et actualisée périodiquement : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ceque-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

Pour répondre à toutes les questions, une adresse courriel [charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr) a été créée.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 et les mesures qu'elle impose conditionnent bien entendu la concertation et les moyens de communication et les moyens utilisés : elle restreint les interactions physiques et complexifie les échanges et la co-construction. Dès que la situation le permettra, le Syndicat mixte du PNR déploiera des moyens particuliers pour aller plus au contact des habitants et des acteurs des Pyrénées Ariégeoises : réunions publiques, présences sur le terrain, etc. La concertation devra permettre de mobiliser et d'enchaîner les temps collectifs pour aboutir au projet de Charte.

Le Syndicat mixte du PNR s'est emparé de la révision de la Charte dès 2019, avec des premières concrétisations de la procédure en 2020.

Avant cela, il a réalisé en 2017 et 2018 une grande consultation citoyenne, par laquelle plus d'un millier d'habitants ont pu exprimer leur vision du territoire, de son évolution passée et future, de ses points forts et de ses points faibles, et manifester leurs craintes et souhaits. Cette démarche de concertation a également été éclairée par une approche comparative avec les points de vue exprimés en 2005 lors de la consultation précédant la rédaction de la première Charte du PNR.

Les ressources sur cette consultation citoyenne sont disponibles ici :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/consultation-citoyenne-rapport-de-synthese-disponible/>

## La gouvernance de la révision de la Charte

Le dialogue avec le territoire, ses collectivités, ses habitants, ses acteurs socio-professionnels et associatifs s'organise de la façon suivante :

- La Région, compétente en matière de Parcs naturels régionaux, est responsable administrativement de la procédure de création et de révision de leur charte. La Région Occitanie a décidé de confier la procédure de révision de la Charte au Syndicat mixte du PNR, au moyen d'une convention.
- Le Comité syndical et le Bureau du Syndicat mixte supervisent la démarche et valident les différents documents et phases de la procédure.
- Un Comité de Pilotage, réunissant l'Etat, la Région, le Département, les intercommunalités, les parlementaires, les chambres consulaires, les fédérations, les associations est l'organe consultatif de pilotage de la démarche... Il donne son avis sur les productions issues des différentes étapes d'élaboration de la Charte et leur validation.
- Les commissions thématiques du Syndicat mixte, créées depuis la reformation du Syndicat suite aux élections municipales de l'été 2020 se sont réunies à de nombreuses reprises pour proposer les fondements des ambitions pour le territoire en 2039 : elles ont été les matrices pour l'écriture de ce Livre Blanc. 12 commissions ont ainsi été constituées et mobilisées autour de feuilles de route visant à proposer les attendus pour les Pyrénées Ariégeoises et ses habitants en 2039. Au total ce sont plus de 45 réunions qui ont d'ores et déjà eu lieu entre décembre 2020 et juin 2021 pour construire le projet de territoire.
- Le Conseil scientifique du PNR est contributeur de la démarche de révision de la Charte. Il a déjà collaboré à l'actualisation de l'état des lieux du territoire, en s'attachant notamment à apporter un regard méthodologique et prospectif. Il a également produit en juin 2021 un rapport de référence « Ressources et prospective territoriales - contribution du Conseil Scientifique à la réflexion sur le renouvellement de la Charte du SM PNR PA » disponible ici : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/nos-partenaires/le-conseil-scientifique/actions-menees/>
- L'Association des Amis du PNR, regroupant environ 200 adhérents, est mobilisée en permanence et impliquée dans les commissions, assurant ainsi une participation citoyenne directe.
- Des réunions de travail seront mises en place à compter de l'été ou de l'automne 2021, en fonction des conditions sanitaires, et permettront de dialoguer avec l'ensemble des partenaires sur la base de ce Livre Blanc.
- De nombreuses réunions internes au Syndicat mixte avec les élus, l'équipe technique, les partenaires locaux et régionaux (Préfecture, Région, DREAL...) ont lieu en permanence.

Enfin, la révision de la Charte est ancrée dans une logique de coopération transfrontalière, dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations (PP3N), certaines actions du PNR y trouvant une échelle territoriale privilégiée. Elle est couplée avec le projet de création de la Réserve Mondiale de Biosphère UNESCO (RMB) porté par le SMPNR, elle-même animée dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations.

## En phase initiale 2020-2021 : diagnostic de territoire et évaluation de la première Charte

### **Le diagnostic**

Un diagnostic du territoire et de son évolution depuis la dernière période a permis de mettre en évidence les forces et faiblesses afin de déterminer les enjeux ou défis que les Pyrénées Ariégeoises, tous les acteurs confondus, doivent relever à l'avenir.

Ce travail a été mené en interne, avec le recours à une chargée de mission dédiée et aux différentes données disponibles internes ou externes. Des études ou analyses complémentaires ont également été spécialement réalisées sur l'économie, les paysages... Le SMPNR a fait appel à une cinquantaine de partenaires pour la mobilisation des données et la production d'éléments de synthèse : collectivités, administrations, agences, fédérations, compagnies consulaires, associations, établissements publics...

Le diagnostic propose une approche nouvelle et transversale, par les ressources des Pyrénées Ariégeoises (18 ressources identifiées – cf. plus loin). Cette approche fait référence à l'analyse des richesses du territoire qui participent à son caractère et à sa différenciation. Elle inclut également une vision prospective afin d'apporter des éléments de réflexion sur les enjeux futurs du territoire à horizon de la future charte. Le diagnostic « actualisé » est un document support qui alimente les réflexions sur le futur projet stratégique, notamment lors des commissions et groupes de travail. Il est actualisé au fil de l'eau avec l'intégration des données en cours de production, et en parallèle de l'écriture du projet stratégique. Il est composé de 18 chapitres référents aux différentes ressources.

Il sera disponible ici :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

### **L'évaluation**

L'ensemble a été complété par un bilan et une évaluation pour la période 2009-2020 de la mise en œuvre de la Charte 2009-2024, qui a fait ressortir les réussites et les apports du PNR, les avancées réalisées, les échecs ou difficultés à conduire certains projets, les partenariats aboutis ou non, les marges de progrès et les modalités d'une organisation apte à améliorer la concrétisation des objectifs de la Charte.

Ce travail a été réalisé en externe et a été confié à un groupement de bureaux d'études : il a donné lieu à des rencontres, deux réunions de travail des partenaires en présentiel, des enquêtes auprès d'un échantillon d'acteurs (signataires de la Charte) et un webinaire assorti d'un questionnaire à compléter.

L'évaluation est disponible ici :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

## DEUXIEME PARTIE : LE PNR DANS LES PYRENEES ARIEGEOISES

### L'Homme et son rapport aux Pyrénées Ariégeoises : quelques repères historiques

L'homme dans les Pyrénées Ariégeoises, c'est de l'histoire très ancienne. Au tout début, ce sont les temps géologiques, avec la confrontation des plaques tectoniques ibérique et eurasiatique, la formation des Pyrénées, des millénaires d'érosion... puis l'apparition de l'espèce humaine, les Grandes Glaciations...

Les premières traces de l'Homme sont le fait de tribus de chasseurs cueilleurs parcourant le territoire et prenant refuge dans des grottes et cavités disséminées dans les vallées et le piémont du Plantaurel. L'implantation de petits groupes humains dans les limites de la plaine et les prépyrénées est à situer entre 100 000 et 40 000 avant J.-C. L'arrivée d'*Homo sapiens*, vers 40 000 avant notre ère, est bien représentée par l'entrée ouest de la grotte du Portel à Loubens.

Ces premiers hommes et premières femmes ont légué à l'Humanité des témoignages exceptionnels, incarnés dans les Pyrénées Ariégeoises par un patrimoine préhistorique de niveau mondial outre Loubens à Niaux, au Mas d'Azil, à la grotte des Trois Frères, au Portel...

Les temps antiques ont permis l'implantation des premiers villages, les premiers défrichements et le développement de l'agriculture : la mise en valeur de l'espace et l'organisation du finage se mettent en place, les paysages s'humanisent... Le travail des métaux se diffuse et avec lui le développement des exploitations minières comme aux Argentières à Aulus-Bains, la mine du cuivre du Goutil à La Bastide de Sérrou... La Cité antique de Saint-Lizier, cernée de remparts gallo-romains, est l'un des plus évidents témoignages contemporains de cette période antique.

L'époque médiévale représente l'une des plus fortes pages de l'histoire des Pyrénées Ariégeoises. C'est un temps de croissance des populations avec une mise en valeur accrue du territoire. C'est l'époque féodale, avec une organisation sociale et territoriale et l'érection de places-fortes et de lieux de pouvoir, aujourd'hui très présents dans les paysages et emblématiques comme à Foix. C'est aussi l'époque de grands conflits de croyances avec l'émergence puis l'éradication du catharisme. C'est enfin la période de l'émergence des frontières : entre les états de Gascogne et ceux du Languedoc, approximativement le long de la ligne des cols scindant le PNR du nord au sud, et avec la Catalogne ainsi qu'avec l'Andorre érigée en principauté dès 780.

Dès cette époque, toutes les composantes sont en place pour permettre, malgré les soubresauts de l'Histoire, une progression quasi-continue de la démographie, avec l'exploitation des ressources naturelles qui permettent l'ancrage des populations : l'eau, le bois, le sol et les ressources du sous-sol, abondantes et diversifiées : fer, argent, blende, plomb, cuivre, marbre, matériaux de construction et de couverture...

Ce territoire est un territoire âpre et exigeant, imposant aux hommes et aux femmes une vie conditionnée par l'altitude, l'orientation, la pente, le cloisonnement... Des conditions climatiques extrêmes avec de courtes périodes de végétation, de la pente, de l'érosion, des glissements de terrain, des avalanches, des inondations... font de la vie humaine une lutte permanente. L'homme doit véritablement se battre contre les éléments naturels pour pouvoir s'implanter et survivre. Cette lutte a infusé les mémoires des générations successives d'habitants, encore jusqu'à aujourd'hui.

Dans le même temps, la surexploitation des ressources naturelles et de l'espace conduit à l'épuisement de nombreux filons et ressources du sous-sol, la surexploitation des bois empêche la régénération suffisante du couvert forestier, la mise à nu de terrains entraîne des pluies torrentielles et des glissements de terrain... Les tensions sur l'accès aux ressources s'intensifient fortement, des luttes sociales rythment l'actualité, l'Etat instaure des restrictions d'usage. L'imposition du Code Forestier entraîne le déclenchement de la « guerre des Demoiselles », révolte populaire particulièrement présente dans le Castillonnais dans les années 1829-1830. Au-delà de la mise en scène contemporaine des « demoiselles » dans les représentations populaires, ce mouvement illustre une certaine forme de rapport à l'Etat et à l'autorité, encore très présente aujourd'hui.

Les Pyrénées Ariégeoises connaissent leur maximum démographique vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, au plus fort de l'expression de leur civilisation agro-sylvo-pastorale et proto-industrielle. C'est le domaine des « paysans-ouvriers », en

Barguillère, dans le Vicdessos, dans les vallées du Couserans... Avec 9 322 habitants dénombrés en 1831 (avec Le Port), Massat est la principale commune du département (NDLR à comparer aux 685 habitants au recensement de 2018). Le territoire est surpeuplé : ne pouvant nourrir toutes ses bouches, il engendre des dizaines de « petits métiers » basés sur des migrations alternantes où l'on vend ses bras (faucheurs, vendangeurs, mineurs...) ou d'autres choses encore : « colporteurs », porteurs de glace, nourrices... Surpeuplé et peu nourricier, le pays est pauvre : rares sont les accumulations de richesse et seule la fonction compte - l'esthétique est superflue. Adossé à une crête frontalière difficilement franchissable, mal irrigué par les voies de communications, éloigné des principaux centres d'échanges et des principaux lieux de décision - notamment de la capitale - le territoire vivait dans un certain éloignement.

Une première rupture démographique intervient dans les années 1850 sous l'emprise combinée de plusieurs facteurs : la maladie de la pomme de terre et la disette, une épidémie de choléra qui emporte des milliers de personnes ainsi que l'émigration des forces vives vers des bassins d'emplois prometteurs avec l'avènement de la société industrielle et le développement des échanges internationaux : Toulouse, Paris, ports de Bordeaux et de Marseille... Plus tard jusqu'en Afrique et aux Etats-Unis en particulier.

C'est le début de plus de 150 ans de décroissance de la population : 190 000 habitants dans les arrondissements de Foix et de St Giron en 1846, 80 500 en 1981 (CHEVALIER Michel, L'Ariège). Dans un pays si surpeuplé à l'origine, c'est une véritable saignée : des communes ont depuis perdu plus de 90 % de leurs habitants, en particulier dans les hautes vallées (haut Vicdessos, haute Barguillère, haut Salat, haut Biros...) ainsi que dans les villages de soulane, perchés et isolés.

Un second repli démographique majeur est la conséquence de la Première Guerre Mondiale qui vide l'Ariège de milliers de ses jeunes hommes, puis survient un troisième avec les 30 Glorieuses qui conduisent à une émigration massive vers les métropoles et le fonctionnariat dans les administrations et les entreprises publiques.

Ce processus de repli continu de la présence humaine s'accompagne d'une progression inverse de la couverture boisée sur des pans entiers du territoire et des paysages, effaçant les terrasses issues du travail multiséculaire des hommes. Parallèlement les zones pastorales sont délaissées au profit de la végétation ligneuse et de nombreux hameaux dans les versants sont abandonnés. Corrélié à ce mouvement de retrait de l'homme et d'incapacité pour lui à assurer ses moyens de subsistance, ce mouvement de « retour à l'état de nature » est encore très présent négativement dans les esprits.

Pourtant, au passage du XIXème au XXème, les Pyrénées Ariégeoises s'inventent un « siècle industriel », pour former une société essentiellement « agro-sylvo-industriale-pastorale » : l'utilisation de la force motrice de l'eau permet le développement de l'électrometallurgie, notamment à Uzats et Tarascon/Ariège, l'industrie papetière prend un essor considérable en Couserans jusqu'à exploiter la ressource jusqu'en Espagne au-delà des cols par câble porteur... A partir du début du siècle avec de premiers barrages comme à Bassiès puis Izourt, Araing, Gnioure, Soulcem, Laparan... les Pyrénées Ariégeoises se dotent d'un équipement hydroélectrique de tout premier ordre qui en font aujourd'hui l'un des principaux bassins de production des Pyrénées, très largement excédentaire. En parallèle de ces évolutions, une ossature de services publics prend une part conséquente dans l'emploi local en particulier dans la ville-préfecture et sa périphérie.

Autre fait majeur du siècle : celui de l'arrivée de nombreuses populations de diverses origines : des populations d'origine européenne (Espagne, Portugal, Italie...) ou maghrébine (Maroc...) attirées par l'emploi (chantiers hydroélectriques, électrometallurgie, mines, artisanat...) ainsi que des populations motivées par une destination de « territoire refuge » : républicains espagnols face à la Guerre civile et à la dictature de Franco, « hippies – baba-cools – alternatifs » (« *péluts* ») face à la société capitaliste et à son ordre économique et social... Pour une bonne part, ces populations se fixent durablement, se diffusent territorialement et investissent progressivement les différentes strates sociales, économiques et politiques, non sans quelques frictions toutefois.

D'autres types d'habitants participent à l'enrichissement et à la complexification de la mosaïque humaine. On peut citer les Ariégeois de retour au pays après une vie professionnelle à Toulouse ou ailleurs et pratiquant parfois la double-résidence, les arrivants actifs quaranténaires ou quinquagénaires en quête d'une meilleure qualité de vie... Et plus récemment mais de manière croissante des populations d'Europe centrale ou orientale et du Moyen-Orient, ainsi que des jeunes diplômés supérieurs peu attirés par la vie en ville et souhaitant se construire un projet de vie en lien avec la nature plus conforme à leurs valeurs.

Pouvant donner dans un premier temps l'impression d'un territoire figé, les Pyrénées Ariégeoises ne le sont absolument pas, en réalité. Elles ont connu plusieurs époques et, sur le dernier siècle, plusieurs poumons économiques sont apparus puis se sont repliés ou ont disparu : l'électrométallurgie, les mines, les grands travaux hydroélectriques, la papeterie... Sa société est aujourd'hui la résultante d'un très intense brassage de populations, qui se perpétue aujourd'hui.

En résulte une société multiculturelle, bigarrée, d'une diversité dont la meilleure vitrine est le marché hebdomadaire de Saint-Girons. En résulte également une multiplicité de références culturelles et d'échelles de valeurs qui quelquefois se combinent, quelques fois se tolèrent, quelques fois s'opposent. Dans ce dernier cas c'est souvent dans la définition des attributs de la Modernité, dans l'expression du rapport à la Nature – si présente, si utile et si exigeante dans les Pyrénées Ariégeoises -, dans la définition du bien commun ou des périmètres de la Liberté...

C'est dans cette histoire et dans ce contexte que le PNR a trouvé son sens et sa place.

## Un PNR qui a réussi à s'ancrer dans son territoire

### Un PNR créé dans un territoire fragilisé

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a été créé en mai 2009, après une longue période de maturation. Orchestrée par le Conseil général de l'Ariège depuis la moitié des années 1990 jusqu'en 2003, puis par le Conseil régional Midi-Pyrénées et son Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) de 2003 jusqu'à la création du Syndicat mixte de préfiguration en juillet 2005, la genèse du PNR a connu plusieurs accélérations successives jusqu'à son aboutissement. Opérateur de la rédaction de la Charte, de la conduite de la procédure et du portage d'actions de préfiguration, le Syndicat mixte de préfiguration s'est organisé autour de la Région, du Département, des communes volontaires (138 initialement) mais aussi des établissements publics mobilisés autour de la création du PNR : les 3 chambres consulaires départementales, de l'Agriculture, des Métiers et de l'Artisanat, du Commerce et de l'Industrie ainsi que des établissements publics forestiers : Office National des Forêts et Centre National de la Propriété Forestière.

La création du PNR s'est imposée comme une évidence pour donner aux acteurs politiques, économiques et sociaux locaux un lieu commun de réflexion pour un développement concerté et équilibré du territoire. Elle s'est réalisée au terme de la résolution d'une équation complexe. L'espoir de l'émergence d'un opérateur d'un genre nouveau en Ariège, ayant déjà fait ses preuves dans nombre de territoires, s'y disputait avec des doutes sur ses perspectives d'émergence et à une réserve voire une défiance quant à ses conséquences supposées sur la réglementation des activités humaines ainsi que sur la concurrence avec d'autres structures.

Dès la moitié des années 1990 jusqu'aux premières années du XXI<sup>e</sup> siècle, les Pyrénées Ariégeoises, territoire vieillissant, subissent les ultimes assauts de la crise dont ont été victimes ses activités industrielles traditionnelles, qui ont façonné son histoire et portent des pans de son économie : papeterie dans le St Gironnais, électrométallurgie dans le Tarasconnais et le Vicdessos... Avec elles, disparaissent nombre d'activités de sous-traitance, de services et d'activités associées. Conséquences directes, les pertes d'emplois se traduisent par chômage, précarité, pauvreté et par la dépopulation rapide de certaines vallées.

Comme par effet miroir, bien que le phénomène soit lié à des politiques nationales plus qu'à la paupérisation économique du territoire, les services publics essentiels subissent le même phénomène d'érosion successif avec en particulier la disparition des bureaux de poste, des trésoreries, de services médicaux (médecins, dentistes...) des fermetures de classes dans certains villages, contraction des services préfectoraux ou des sièges d'administrations d'Etat...

En outre, ce territoire en situation de crise économique et sociale, porteur d'interrogations fortes sur son avenir et celui de ses populations s'est trouvé percuté par des initiatives qui ont été localement perçues comme des agressions : projet de ligne THT transpyrénéenne dans le Couserans ou dans le Vicdessos, programme de réintroduction de l'ours des Pyrénées avec des lâchers en limite des Pyrénées Ariégeoises, en particulier à Melles et à Arbas en 1999 et 2006... Précédemment, dans la deuxième moitié des années 1970, le projet de Parc national d'Ariège subissait un retentissant échec. Bien qu'appelé à consacrer au niveau national la qualité du patrimoine naturel des hautes vallées et donc – on pouvait le supposer – la qualité de pratiques humaines, le Parc national a été rejeté avec véhémence par les communautés locales.

Pour autant, les acteurs locaux avaient engagé, chacun pour ce qui le concerne, des actions de relance et de développement : voie de communication, tourisme, maintien des services publics, déploiement de l'internet et de la téléphonie mobile... Le projet de PNR a su progressivement trouver sa place dans ce panorama local de dépression et de tensions mais porteurs de dynamiques et réalisations encourageantes, jusqu'à donner corps au PNR des Pyrénées Ariégeoises moins de 5 ans à peine après l'engagement de la procédure officielle de création par le Conseil régional Midi-Pyrénées.

Le PNR en création a pris appui sur plusieurs paramètres qui ont été autant de déterminants : une gouvernance appuyée sur des élus locaux en particulier ceux des communes et du Département puis de la Région, une « feuille de route » affichée de revitalisation et de développement durable du territoire, une volonté affichée d'information et de transparence, des rapports auprès des collectivités membres comme ceux d'une agence territoriale pour le soutien aux projets – même les plus modestes -...

La création du PNR a pu aussi profiter d'éléments de contexte favorables, avec l'envie exprimée par de nombreux groupes d'acteurs pour de l'allant, du changement et pour l'envie d'accélérer l'émergence d'un acteur nouveau.

Aux côtés des collectivités membres, le PNR a aussi pu compter sur l'engagement sans faille de bénévoles, acteurs associatifs, professionnels et habitants mobilisés au service de la promotion du PNR au sein et autour de l'association des Amis du PNR, de son activisme et de son prosélytisme.

Il a également bénéficié des éclairages, des apports et de la caution de la communauté scientifique réunie autour du Conseil scientifique du PNR, opérationnel depuis 2006 et qui mobilise une trentaine de chercheurs et d'universitaires dans diverses disciplines en rapport avec le territoire.

Au final, le PNR a été rendu possible et a pris vie grâce à la triple mobilisation de l'appareil politique local, incarné en particulier par André ROUCH maire d'Alzen, conseiller départemental de l'Ariège et président-fondateur du PNR, de la société civile portée par les vibrants et incessants plaidoyers de Michel SEBASTIEN, enseignant-géographe-pyrénéiste et président fondateur de l'Association des Amis du PNR, et de la communauté scientifique réunie autour d'Alain MANGIN, hydrobiologiste, hydrogéologue karstique, directeur honoraire du Laboratoire CNRS de Moulis et président-fondateur du Conseil scientifique du PNR. C'est un hommage qu'il convient de leur rendre.

Fait important, à la différence de nombre de ses prédécesseurs, le PNR des Pyrénées Ariégeoises s'est inséré dans un territoire dont la sphère publique et para-publique était fortement organisée. Au-delà du Conseil général, des syndicats (électricité...) et des autres organismes satellites à vocation départementale (agence Ariège Expansion puis Triple A, Agence de développement touristique...), des chambres consulaires, des fédérations départementales, de l'ONF – historiquement très présent dans le département de l'Ariège -, des syndicats de rivière... le PNR a dû structurer son action et son ingénierie en complémentarité avec celle des 3 pays préexistants en Couserans, Pays de Foix Haute-Ariège et en Basse Ariège ainsi qu'avec celle des 13 communautés de communes. Cette répartition des tâches et de l'ingénierie s'est faite aussi souvent que possible par voie de conventions, en particulier avec les 3 Pays, au cours des mois suivant la création du PNR.

## **Un PNR qui a pris sa place dans un paysage institutionnel, économique et humain en transition**

### **Un contexte institutionnel mouvant**

La décentralisation, l'évolution de l'action et de l'organisation territoriale de l'Etat et des établissements publics – en particulier les chambres consulaires départementales et l'ONF -, la mise en application de la Loi NOTRe et l'évolution des approches des politiques publiques a généré d'importantes évolutions de l'action publique territoriale. Elles ont amené naturellement le Syndicat mixte du PNR à être requestionné et à se questionner également quant à son intervention, son organisation et ses partenariats opérationnels : constitution de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en lieu en place des anciennes Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, dont les logiques et les pratiques en matière de PNR étaient fort éloignées -, création d'agences régionales spécialisées (Energie-Climat, Aménagement et Construction, Biodiversité...), évolution des Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR de l'Ariège) ou en communauté de communes (Couserans), etc. ont été autant de facteurs de l'adaptation permanente du Syndicat mixte du PNR.

En outre, déjà fortement implanté en Ariège depuis les lois Chévènement de 1992, le fait communautaire a connu une évolution d'ampleur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec le mouvement de fusion des 13 communautés de communes en une communauté d'agglomération et 4 communautés de communes qui ont vu croître leurs territoires et capacités pour en faire des acteurs majeurs des dynamiques territoriales. Consacrant ce fait, le Syndicat mixte du PNR les a intégrées dans sa gouvernance et les a incorporées statutairement en janvier 2019.

### **Une économie en voie de diversification et plus résiliente**

Abandonnées par des pans entiers de leur « grande industrie » traditionnelle, papetière et électrométallurgique, les Pyrénées Ariégeoises ont dû conforter de nombreuses filières et en inventer ou en accueillir d'autres. Aujourd'hui elles possèdent une économie bien plus diversifiée et bien plus résiliente. L'agriculture et le pastoralisme y prennent toujours une place centrale, avec une diversification des productions et le développement des filières courtes, l'agro-alimentaire a pris un essor en particulier en Couserans grâce au fromage et produits lactés, aux confitures, à la pâtisserie, l'artisanat et

les services maintiennent leur position, avec en particulier des opérateurs du bâtiment aux compétences reconnues, le tourisme poursuit son développement... Les services non marchands et l'économie résidentielle sont également une des clés de la structure économique et de l'emploi dans le PNR : services sanitaires (hôpitaux) et sociaux, établissements d'éducation, administrations... emploient de nombreux actifs.

Le PNR a été chargé d'accompagner ce contexte d'initiatives économiques. Il a su trouver des axes et des filières pour déployer son action : il a été dès 2006 – avant même la création du PNR – à la pointe dans les stratégies de produits locaux et de circuits courts, a joué un rôle de stimulant et « d'apporteur de volume d'affaires » dans les métiers du bâtiment en lien avec le patrimoine et la transition énergétique et pour les opérateurs de chantiers de génie écologique et forestier, il a été pionnier dans l'introduction du bois (local) dans la construction... et jouit dans ces domaines de positions reconnues.

### **Une sociologie mosaïque**

Le département de l'Ariège et particulièrement les Pyrénées Ariégeoises font partie des territoires ruraux et de montagne parmi les plus attractifs de France.

Pour ses différentes populations, pour les collectivités locales qui en sont membres, le PNR est l'expression d'une exigence supérieure dans la qualité du cadre de vie et du projet de vie qui passe notamment par la recherche de liens et du bien commun.

### **Un PNR fort de son expérience**

Après douze ans d'existence, le PNR est un acteur clé du paysage institutionnel local et départemental. Les acteurs locaux font appel à lui pour monter des projets, mobiliser des financements, aborder autrement la gestion du quotidien, s'emparer des nouveaux sujets. Ils comptent sur le PNR pour « ouvrir la voie », montrer l'exemple, expérimenter, croiser les regards et les intentions, appuyer les projets concrets de transition écologique et de valorisation des ressources, mettre en valeur les projets et sécuriser les initiatives.

Le SMPNR a pour cela adopté un mode de gouvernance au plus près du terrain et une organisation de « plateforme de services », dans lesquels les élus municipaux et communautaires sont les opérateurs clés. Il a également développé, au fil des années, une ingénierie importante et reconnue, avec des capacités d'expertise et d'animation de haut niveau.

Le PNR est également reconnu comme une institution fiable, capable de mener à bien les projets d'envergure et d'animer des logiques multi-acteurs.

Il reste toutefois peu connu, voire critiqué, car pas assez audible voire considéré comme parfois trop éloigné des préoccupations quotidiennes des habitants qui se retrouvent plus dans leurs collectivités locales et surtout les communes, dès lors qu'elles leur apportent des solutions en matière de services directs. Cela tient à sa nature, à son rôle, aux missions qui lui sont confiées.

Pourtant il est, à l'échelle des Pyrénées Ariégeoises et au-delà à celle du département, la principale structure ayant une ingénierie « de projet » pluridisciplinaire et de proximité au service des acteurs du territoire.

De 10 agents en 2009 à sa création à une trentaine au printemps 2021, le SMPNR a évolué. Son équipe s'est étoffée : il a ajouté aux compétences initiales, classiques pour un PNR (biodiversité, paysages, énergie, produits locaux...) des domaines d'expertise particuliers : santé-environnement, adaptation au changement climatique, alimentation... Il a également évolué dans ses approches et dans son appréhension des sujets : à un format « d'agence d'appui aux porteurs de projets », il a additionné une parole politique plus affirmée, relativement à des projets ou des logiques concourant ou contradictoires avec les objectifs de sa Charte. Il a également opéré une communication et une visibilité plus directes et plus incarnées, en direction de ses habitants. Enfin, le PNR a mis en évidence son rôle fédérateur autour de projets innovants et expérimentateurs rassemblant des partenaires variés.

Les Pyrénées Ariégeoises évoluent. Le PNR évolue et s'adapte aussi. Il doit être attentif à faire partager ces évolutions avec sa population. Poser clairement les enjeux, fixer un cap, être soucieux des intérêts et des souhaits de chacun, favoriser l'expression libre, organiser le dialogue et la recherche collective de solutions sont et resteront ses viatiques.

## Tout n'est pas parfait mais... le bilan est bon

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte d'un PNR est un exercice singulier, obligatoire, qui permet de poser un regard étayé non seulement sur l'action du Syndicat mixte du PNR mais plus largement sur celle des signataires de la Charte et au final sur la bonne mise en application de ses objectifs. Cette évaluation se fait pour partie « au fil de l'eau » et, de manière plus significative, par une évaluation ayant vocation préparatoire à l'écriture d'une nouvelle Charte.

Le SMPNR n'a pas mis en place de suivi évaluatif particulièrement poussé relativement à d'autres PNR et s'est notamment concentré sur :

- \* des compte-rendu d'activités annuels et par opération, renseignant initialement des indicateurs de réalisation et, de manière croissante au fil des années, des indicateurs d'impact ;
- \* des tableaux de bord cartographiques des interventions sur les différentes communes et intercommunalités, domaine par domaine ;
- \* une enquête citoyenne en 2017-2018 auprès des habitants, par laquelle leurs rapports au territoire et à son évolution ont été mieux connus et mieux appréhendés ;
- \* une volonté de proximité de terrain et une attitude d'écoute qui permet d'apprécier les résultats et d'ajuster les interventions par le bénéfice de l'expérience.

Une évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2009-2024 a été confiée en 2020 à un groupement de bureaux d'études qui a appliqué une démarche participative auprès des partenaires et signataires de la Charte. La crise sanitaire liée au Covid 19 a perturbé le calendrier et certaines modalités de mise en œuvre de cette évaluation, sans altérer néanmoins la validité de ces résultats.

La bonne appréhension de ces leviers et freins à l'action du PNR, détermine sa capacité à les valoriser ou les corriger à l'appui de la future Charte.

La mise en œuvre des engagements de la Charte initiale 2009-2024 a donné lieu à de nombreuses actions dont l'avancement a été évalué : 85 % des actions a été réalisé ou est en cours et 10 % est programmé. Seuls 5 % des actions sont retardés ou annulés.

Le PNR apparaît comme un levier pour la préservation et mise en valeur des atouts du territoire. Il est perçu comme ayant très largement réussi à jouer son rôle d'initiateur et d'accélérateur de la transition écologique et de la redynamisation du territoire, avec de nombreuses réussites à son actif, très largement reconnues dans de nombreux domaines : produits locaux et circuits courts, forêt et filière bois, transition énergétique et climatique, paysages, etc. En matière de biodiversité, la réussite du programme de réintroduction du bouquetin, des chantiers de réouverture d'espaces et de paysages et la qualité des partenariats mis en place pour les concrétiser attestent des qualités d'agilité et d'assembler du PNR.

La qualité de l'ingénierie du SMPNR est reconnue, tout à la fois pour sa capacité à mobiliser de nombreuses enveloppes financières et dispositifs au service des acteurs de son territoire, sur les différents fonds et appels à projets nationaux et européens (une « machine à chercher de l'argent pour le territoire et ses acteurs»), tant pour sa capacité à inter-agir et appuyer les acteurs, notamment les communes et intercommunalités pour qui il est devenu un partenaire privilégié, très apprécié pour sa pro-activité et sa réactivité.

Le SMPNR est également reconnu pour sa bonne capacité de mobilisation (mobilisation et relations aux partenaires, capacité à mobiliser des financements, mobilisation des habitants) et sa capacité à amener les acteurs à s'emparer de sujets nouveaux : circuits courts, adaptation au changement climatique, construction bois local, santé environnementale, biodiversité, énergie citoyenne, etc. Il lui est attribué un bon niveau de reconnaissance dans les sujets placés au cœur de son activité.

De même, le PNR doit apporter sa contribution dans certains sujets, en particulier dans le développement. Malgré une légitimité et une attractivité évidente aux yeux des clientèles touristiques propres aux Pyrénées, il n'a par exemple pas pu faire sa place dans une organisation locale du tourisme fortement structurée. De même, ses capacités d'impulsion ou d'entraînement en matière d'agriculture ou de pastoralisme n'ont pu se concrétiser qu'imparfaitement, après des

évolutions dans le paysage institutionnel. Dans ces domaines comme dans tous les autres, l'action du PNR sera évaluée en fonction d'une plus-value qu'il est capable d'apporter à l'action des acteurs déjà engagés.

Il est reproché au SMPNR, selon les conclusions de l'évaluation livrée en 2020, une répartition des rôles insuffisamment établie avec les partenaires dans certains domaines et l'insuffisance du prolongement dans la durée de certaines fonctions et actions : peu d'effet levier durable, manque de caractère structurant, persistance de points de crispation sur certains domaines au regard de la répartition des compétences...

La notoriété du PNR est considérée comme assez bonne – son existence est assez largement connue – mais la connaissance de son rôle et de ses activités reste encore trop lacunaire ou floue, en particulier dans certains domaines ou pour certains publics. Sa communication est jugée partiellement efficace, car insuffisamment incarnée et encore trop éloignée des habitants, malgré des efforts conséquents depuis quelques années : réseaux sociaux, Maison du Parc Mobile, etc. Il pâtit encore chez certains d'une image de « repaire d'indiens écolos », alors que d'autres attendent de lui qu'il joue encore plus son rôle de « réveilleur de conscience ». On attend de lui qu'il aide à la résolution des divers sujets qui se posent à son territoire et à ses habitants : changement climatique, conflits d'usage, sujets liés à la biodiversité, développement d'énergies renouvelables...

L'insuffisance de moyens financiers mis à disposition du PNR pour mener à bout certains projets et assurer leur suivi est également relevée. Le PNR n'est pas un aménageur, ses moyens financiers sont ceux de sa mission. Son activisme à mobiliser les acteurs est salué, mais la disponibilité des moyens financiers adaptés à leurs faibles capacités originelles pour favoriser le « passage à l'acte » fait parfois défaut, obérant les dynamiques. La très forte sollicitation de crédits européens, sur les différents fonds possibles est considérée à la fois comme un levier indispensable pour le PNR mais aussi comme un danger, fragilisant sa structure financière notamment en matière de trésorerie et le conduisant à se mobiliser parfois sur des effets d'aubaine, au détriment de la lisibilité et de la continuité de ses positionnements dans ses missions.

La gouvernance du SMPNR, autour des délégués des collectivités locales membres, apparaît lourde, bien que vivace. Son territoire vaste et structuré en vallées cloisonnées, son Comité syndical composé désormais de 195 délégués rendent indispensable la mobilisation active des délégués afin d'ancrer totalement la gouvernance au plus près du terrain. La très forte diversité des profils (métiers, origines...) des délégués, la reformation des commissions creusets de la vie démocratique de la structure, la généralisation des démarches participatives sont autant d'évolutions qui doivent permettre de favoriser prises de parole et interactions. De même, l'incorporation des intercommunalités et la progression vers une concordance du périmètre avec ceux des intercommunalités doit favoriser les synergies et les complémentarités.

Cette évolution de la gouvernance, de son rôle, des modalités et de son action est indispensable. Le SMPNR est l'émanation des collectivités territoriales, un outil à leur service d'élus, et donc avant tout au service du territoire. Le fonctionnement du SMPNR doit donc scrupuleusement veiller au partage des responsabilités légitimes au sein duquel chacun a sa place, toute sa place mais rien que sa place. Cette évidence prend tout son sens dans les relations entre les délégués, la gouvernance et l'équipe technique.

## Cap 2039 : un territoire en expansion

La révision de la Charte du PNR se réalise sur un territoire étendu, ajoutant au territoire actuel un ensemble de 26 communes situées sur sa frange orientale.

Le périmètre d'étude originel du PNR a été arrêté en 2004, par délibération du Conseil régional. Il a été défini suite à une étude de faisabilité et d'opportunité confiée à un groupement de bureaux d'études en 2003 et dont le suivi a été assuré par un Comité de pilotage.

Les bureaux d'étude ont étudié plusieurs hypothèses pour le projet PNR, qui s'appelait encore à l'époque « Ariège Pyrénées Centrales » (la dénomination Pyrénées Ariégeoises a été adoptée par le Syndicat mixte de préfiguration du PNR après 2005), incluant en particulier plusieurs options pour la limite orientale, la limite occidentale ayant été assez vite « stabilisée » à la limite départementale :

- la « ligne » des cols : suivant le Col del Bouich, Col de Port, Port de Lers, qui aurait conduit à un PNR très « occidental »
- la limite actuelle, axée sur la rivière Ariège : une limite géographique simple – le cours d'eau –, une ligne nord-sud jusqu'à la frontière andorrane et les communes dont le chef-lieu est sur la rive gauche ainsi que le Vicdessos incorporés dans le périmètre d'étude du PNR
- une limite orographique, passant par le Mont Fourcat et la ligne de crêtes du Tabe, intégrant complètement les bassins de Foix et de Tarascon-sur-Ariège.

Cette dernière option n'a pas été retenue à l'époque afin de circonscrire le PNR dans une surface « raisonnable » au regard des critères de classement, de ne pas accroître le nombre de communes de manière démesurée, de s'assurer d'une taille acceptable en termes de circulation (temps de déplacement pour se rendre à la future maison du Parc et pour l'équipe technique) et afin de pouvoir donner aux villes de Foix et de Tarascon-sur-Ariège un statut de villes-portes. Il avait en parallèle été proposé de se « concentrer sur ce qui pourrait être appelé le « cœur » de ce futur parc transfrontalier, afin d'asseoir les bases d'un développement durable en vue d'étendre progressivement le périmètre au fur et à mesure de la levée des différents obstacles politiques et administratifs » (Source : Marge-OGE 2013).

En conclusion, la délimitation orientale du PNR a fait l'objet d'un questionnement. Elle a été le résultat d'un compromis multi-paramètres mais ayant conduit à une césure dans les bassins de vie de Foix et de Tarascon-sur-Ariège, peu en harmonie avec les solidarités territoriales déjà à l'œuvre dans ces bassins.

Pour autant, ce compromis a été peu compris et à vrai dire mal accepté dans certains territoires en particulier à l'est du Tarasconnais dont plusieurs communes se sont senties exclues d'une dynamique qui les motivait. Cette situation a perturbé et complexifié les interactions entre le PNR et le territoire du Tarasconnais, au moins jusqu'en 2019.

D'autres communes, telles Dun dans la communauté de communes de Mirepoix, encore plus éloignées mais dont les logiques sont proches du PNR ont également souhaité y être impliquées.

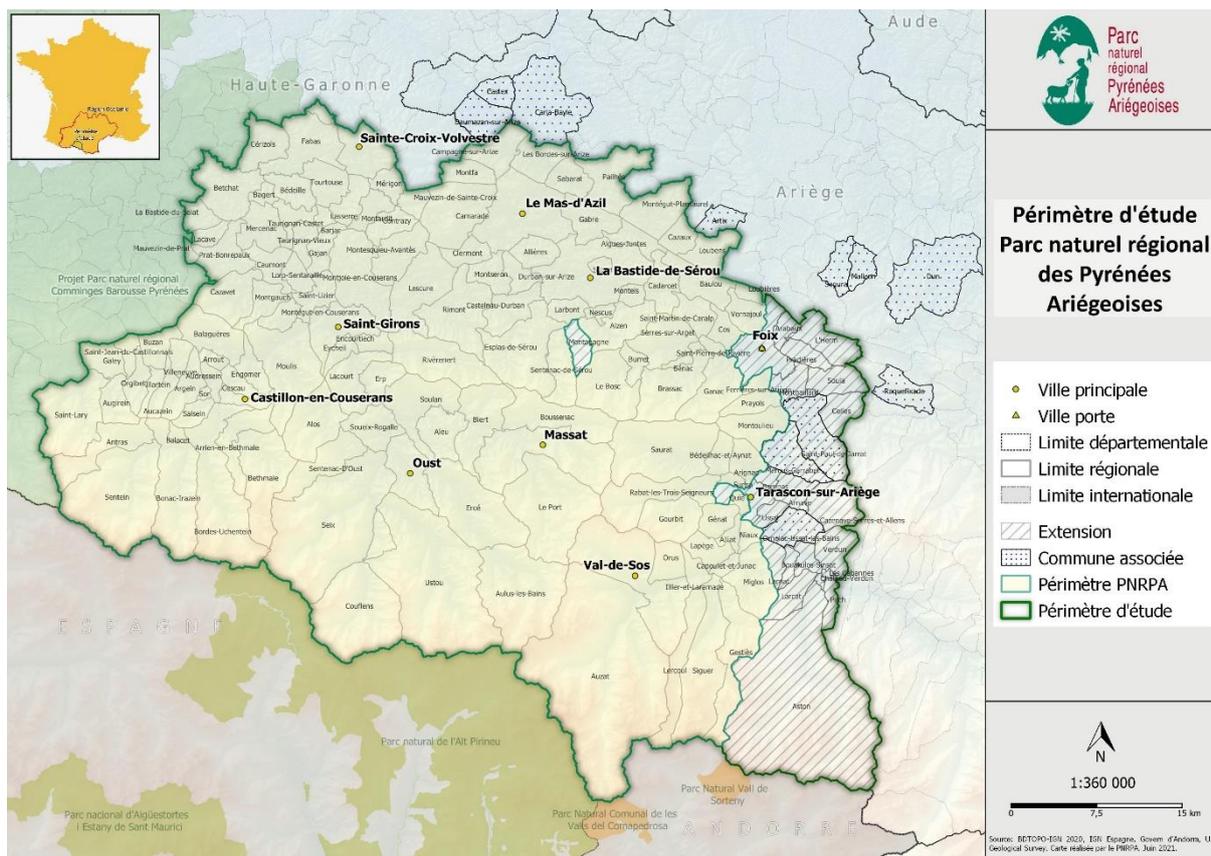
Le Syndicat mixte du PNR a donc pratiqué une politique de « main tendue » à ces communes, en leur permettant de devenir « commune associée » ou, pour Foix, « Ville-Porte du PNR ». Ainsi, suivant l'exemple de Dun, d'année en année, ce sont aujourd'hui 10 communes qui ont rejoint le Syndicat mixte du PNR au-delà des limites du territoire classé : dans l'Arize, la Lèze, le pays de Foix, le Tarasconnais, les franges du Pays d'Olmes, elles sont toutes des communes motivées qui valorisent bien leur appartenance au PNR pour leurs divers projets.

En outre, seules 3 communes du périmètre d'étude originel n'ont pas souhaité intégrer le PNR en 2009. L'une d'entre elles, Illartein dans la vallée de la Bellongue, a décidé de le rejoindre en 2019, mettant ainsi un terme à l'enclave qu'elle représentait. Elle a vocation à prendre officiellement le statut de commune classée lors du prochain classement du PNR en 2025.

De fait, l'extension orientale projetée à l'occasion de la révision de la Charte va dans le sens de « l'histoire » du PNR et permettra de doter le PNR d'une assise territoriale cohérente avec ses bassins orientaux du Pays de Foix, du Tarasconnais et des Cabannes.

Territoire de montagne, cloisonné par le relief, les Pyrénées Ariégeoises sont structurées par leurs lignes de crêtes et leurs vallées. Les principales voies de communication suivent les axes valléens, les cols fermés en hiver limitent les échanges, les principales implantations humaines ont pris place en fonds de vallées en situation de carrefour dans les bassins les plus ouverts. Foix, Tarascon-sur-Ariège et Les Cabannes en sont des illustrations et forment comme un chapelet nord-sud sur l'axe de l'Ariège. Toutes trois sont encadrées par des lignes de crêtes – sommets, cols – ou rehausses du relief.

L'extension orientale projetée mettra le PNR en conformité avec l'orographie valléenne qui le structure et forge son identité. Elle le connectera complètement avec les bassins de vie, d'emploi et d'activité et confortera son assise. En outre, elle intégrera au PNR des sites et éléments patrimoniaux – naturels et culturels - de haut niveau, qui viendront compléter et renforcer sa richesse patrimoniale.



Carte du périmètre d'étude du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises 2021

L'extension projetée pourra conduire aux évolutions suivantes :

	PNR	Extension	Total	Evolution %
Surface	245 483 ha	37 164 ha	282 647 ha	+ 15 %
Nombre de communes	139	26	164	+19 %
Nombre d'habitants	45 907 habitants	19 551 habitants*	65 385 habitants	+ 43 %

\* (+ 9500 hab. à Foix et 3000 hab. à Tarascon-sur-Ariège)

Ce nouveau périmètre a fait l'objet d'un avis favorable par M. le Préfet de la Région Occitanie le 21 juin 2021.

## TROISIEME PARTIE : CAP SUR 2039

### Une Charte d'un genre nouveau

La Charte du PNR est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré en concertation pour son territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du PNR, les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre ainsi que les engagements de ses signataires. Elle est valable pour une durée de 15 ans.

Après avoir été soumise à enquête publique, la Charte est approuvée par les communes constituant le PNR, les intercommunalités, le Département et la Région.

Ce n'est pas le SMPNR seul qui mettra en œuvre l'ensemble des actions. Les collectivités du territoire ont un rôle décisif à jouer dans la déclinaison de ce projet dans leurs propres politiques en vue d'une bonne cohérence.

### La Charte doit fixer des points à atteindre

La Charte doit se jouer des incertitudes. Il est impossible de prévoir le monde de 2039. Celui de 2025 nous est même incertain.

En outre, des éléments de rupture et des changements sont déjà en cours ou pressentis : changement climatique, flux migratoires, nouvelles technologies, innovation, nouvelles tendances de consommation... Ces éléments influenceront directement les Pyrénées Ariégeoises, leurs ressources et leur position dans le contexte régional, national et international.

Dans un contexte mouvant, c'est dans l'expression d'une volonté et l'affirmation d'une dynamique qu'il sera possible de répondre aux enjeux de la future Charte.

La Charte doit fixer des points à atteindre.

Elle doit confirmer ce qui doit l'être, en affichant des ambitions qui doivent être autant de garanties pour les générations futures.

Elle doit également identifier ce qui doit changer et pourquoi cela doit changer. Elle ne doit pas faire l'impasse sur les résistances au changement et sur leurs manifestations : déni, craintes, colères, oppositions... mais doit permettre d'accélérer très fortement des tendances (le recours aux produits locaux dans l'alimentation, par exemple) et d'en réfréner d'autres.

Elle doit prévoir des évolutions non linéaires et intégrer les différentes ruptures possibles, aux différentes échelles territoriales. En particulier, elle doit considérer les facteurs extérieurs, éléments de contexte, tendances sociétales... qui influenceront l'atteinte de ses objectifs :

L'atomisation de la société, la montée de l'individualisme

Les évolutions sociologiques et démographiques variées selon les territoires

La digitalisation des usages et des modes de vie

Les nouvelles formes d'emploi et de résidence

Des tensions sur les ressources et sur l'accès aux ressources (eau, foncier, paysage, forêt, agriculture/alimentation, biodiversité, ressources des sols...)

Les effets accélérés du changement climatique sur ces ressources

L'hypothèse d'un « territoire refuge » et d'une population en forte croissance relative

Etc.

En outre, la Charte doit intégrer les approches et les cadres « supra » : les stratégies mondiales, européennes, nationales, régionales (SRADDET, stratégie REPOS, Green New Deal...), départementales... Et conforter le PNR en tant que relais et opérateurs des politiques publiques lorsqu'il est dans la meilleure situation d'efficience.

La Charte doit également être précisée en tant que document « supra » des documents d'urbanisme et de planification territoriale et organiser leur mise en compatibilité : SCOT(s), PLUi...En effet, selon l'art. L333-1 du Code de l'Environnement : « *Les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteurs, les plans locaux d'urbanisme et les documents d'urbanisme en tenant lieu ainsi que les cartes communales doivent être compatibles avec les chartes dans les conditions fixées aux articles L. 131-1 et L. 131-6 du code de l'urbanisme* ».

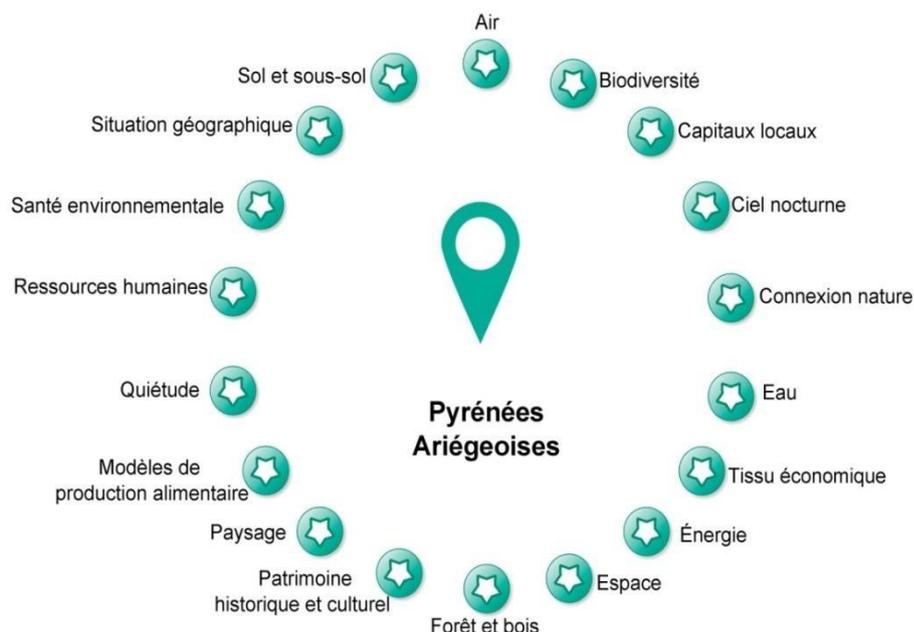
### **Les ressources du territoire comme fil conducteur**

La première Charte du PNR a été élaborée et rédigée selon une approche Agenda 21, mettant en scène les 3 piliers du développement durable – l'environnemental, l'économique et le social de manière transversale. Bien que sa rédaction mette en évidence les domaines sur lesquels l'intervention du PNR était attendue en priorité (l'environnemental et dans une mesure ciblée, l'économique) et le domaine pour lequel son action était considérée comme secondaire, son organisation rendait sa lecture et sa compréhension complexe et fastidieuse, et nuisait à la clarté du propos.

Depuis 2009, les Pyrénées Ariégeoises ont changé et font aujourd'hui face à de nouveaux enjeux à la fois d'ordre global et territorial : l'adaptation au changement climatique, la préservation des patrimoines naturels et culturels et des paysages, le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de l'urbanisation, un phénomène migratoire lié à l'attractivité des territoires ruraux et à une volonté de vivre « mieux » dans un cadre de vie sain, des nouvelles tendances de consommation, la nécessité d'adapter les moyens de production...

Pour définir un projet de territoire à la hauteur des ambitions et des valeurs du PNR et en anticipant ces nouvelles tendances, le SMPNR a ainsi choisi de privilégier une approche par ressource du territoire.

C'est cette approche qui a été utilisée dans l'élaboration du diagnostic du territoire, et a conduit à la mise en évidence de 18 ressources :



Ces ressources territoriales font référence aux richesses et aux spécificités des Pyrénées Ariégeoises qui participent à son caractère et à son identité. Certaines de ces ressources comme la biodiversité, le patrimoine historique et culturel ou encore le tissu économique sont des ressources d'approches «classiques». Cette approche intègre également d'autres

ressources peu ou pas communes aujourd'hui dans les approches territoriales, comme la santé environnementale, l'air, la connexion à la nature par exemple.

Les ressources sont envisagées comme des particularités du territoire qui appellent à une approche plus contemporaine et prospective des enjeux pour les Pyrénées Ariégeoises dans une optique 2039.

Dans le monde de 2039, au vu des phénomènes en cours ou pressentis, on peut raisonnablement penser à des tensions sur les ressources : sur leur disponibilité, sur leur accès, sur leur partage... Ces tensions pourront s'exprimer soit à l'échelle globale avec des conséquences à l'échelle locale, soit à l'échelle locale, soit aux deux échelles simultanément.

Dans son rapport « ressources et prospective territoriale », le Conseil scientifique du PNR appelle à « *bien garder à l'esprit l'idée que le concept de « ressource » ne fait pas référence à un stock de richesses mais à des moyens potentiels, qui ne deviendront des ressources que si elles sont activées, voire « inventées », protégées, valorisées et appropriées par les acteurs du territoire, et qu'elles prennent de la valeur dans une dynamique interdépendante avec le reste du monde, et donc à se garder d'une vision exclusivement « extractiviste » ou « traditionnelle » des ressources. Il serait intéressant, en particulier, de se demander s'il existe une culture commune des ressources du territoire, ou sinon quels sont les modes d'action envisagés pour y contribuer* ». Selon le Conseil scientifique « *Ce qui est fondamental, sur un territoire, c'est de réfléchir à la façon de chercher des synergies, des complémentarités entre toutes ces ressources, et en cas d'antagonisme, comment on arbitre les priorités et les choix. Selon les situations, et à un moment donné, ce ne seront pas les mêmes choix qui seront faits sur les ressources ou services éco-systémiques à préserver ou à privilégier. Il faudrait donc préserver des potentialités pour qu'elles puissent devenir ressources si les acteurs en ont besoin* ».

Dans tous les cas, pour le bien commun du territoire et de ses habitants, la responsabilité des acteurs territoriaux pour chacune de ses ressources se formule de la même manière : préserver la ressource, valoriser la ressource, contrôler la ressource, développer la ressource, voire inventer ou participer à l'invention de ressources nouvelles.

C'est la volonté d'exercice plein de cette responsabilité qui guide l'écriture de la future Charte du PNR.

### **Une Charte projet politique et méthode d'action**

Il est souhaité que la nouvelle Charte soit claire et lisible par tous.

Projet politique avant tout, reflet et instrument d'ambitions collectives pour les Pyrénées Ariégeoises, elle doit fixer des points à atteindre : c'est un guide stratégique.

C'est aussi un outil de gestion du territoire et d'articulation des politiques publiques et de l'exercice des compétences des signataires : c'est un mode opératoire.

Le PNR, ce n'est pas seulement le Syndicat mixte qui, certes porte l'institution et ses actions, mais c'est aussi, et surtout, les collectivités du territoire et l'Etat qui, par leurs engagements, chacun à leur niveau, ont vocation à écrire, à s'engager et à animer collectivement le projet collectif, épaulés notamment par le Conseil scientifique et les Amis du Parc.

Il convient donc de préciser clairement dans la Charte sur quoi le Syndicat mixte peut et doit s'impliquer et les diverses façons dont il peut le faire. Cela permet de marquer la différence entre les défis du territoire en général et les objectifs associés, et ceux propres au Syndicat mixte.

Outre la formulation de ses engagements dans le corps de la Charte, permettant à chaque catégorie de signataire de connaître par thématique les engagements de tous les signataires, chaque catégorie de signataire (Etat, Région, Département, communes et intercommunalités) aura à sa disposition son propre « Cahier du signataire de la Charte », qui compilera spécifiquement ses engagements et sera son vademecum d'application de la Charte, validé par ses instances politiques.

La détermination de l'action du Syndicat mixte sera appuyée sur une approche multicritère et doit considérer plusieurs questions : quelle est l'échelle territoriale la plus pertinente ? Quels sont les opérateurs les mieux à même de porter l'action ? Qui peut engendrer les meilleurs effets leviers pour consolider et diffuser l'action ?

La Charte doit préciser les missions prioritaires du PNR et leur attribuer les moyens humains et financiers nécessaires. Dans un contexte de tension sur les finances publiques et de diminution des marges de manœuvre des collectivités, où trouver les moyens financiers ? Comment les pérenniser ?

La participation citoyenne est également un enjeu majeur, à la fois dans l'appropriation du PNR et de son territoire par les habitants, mais surtout dans le partage et la co-construction des actions du Syndicat mixte. De nouvelles formes de gouvernance sont attendues dans une société qui souhaite être plus active dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

Et de manière plus fondamentale, elle doit être le support et le ferment de la (re)définition de ce qui est appelé à faire bien commun (les ressources, l'espace, les usages...).

## Les rôles du Syndicat mixte du PNR

### **Le Syndicat mixte du PNR n'est pas le seul opérateur de la Charte**

Dans les ambitions pour 2039 et la liste des défis qui se présentent aux Pyrénées Ariégeoises pour les quinze prochaines années, le SMPNR est concerné par certains plus que d'autres au regard des missions qui lui sont confiées par les textes législatifs et réglementaires.

Mais le PNR ne peut se résumer au seul Syndicat mixte : il est composé d'un ensemble de membres qui s'engagent, collectivement et individuellement, à prendre leurs parts dans la Charte. C'est pour cette raison que cette dernière doit prendre en compte les orientations et projets des membres du SMPNR car le Syndicat mixte n'a qu'une infime part des compétences et des outils juridiques et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Charte alors que ses membres tout comme l'Etat, en ont l'exercice.

Pour cela, les communes, les intercommunalités, le Département, la Région et l'Etat sont invités à contribuer largement à ce projet de territoire et à travailler ensemble au sein du Syndicat mixte. C'est le sens de l'approbation de la Charte et de l'adhésion au Syndicat mixte.

Ensuite, le Syndicat mixte se positionne résolument, comme la Loi l'y invite, comme un opérateur et un assemblée de politiques publiques, qu'elles soient portées par les collectivités ou par l'Etat, pour accompagner les transitions à opérer sur le territoire d'ici 2039 et maintenir l'excellence territoriale des Pyrénées Ariégeoises, fondement de leur reconnaissance nationale en tant que PNR.

Il entend jouer un rôle de référent dans ses domaines de mission, d'animateur de la transversalité pour sortir des logiques verticales et de garant de l'inclusion des territoires qui le composent tout en restant dans le registre de l'excellence dans ses missions et savoir-faire.

En vertu de sa vocation de territoire-laboratoire, pour l'innovation et l'expérimentation, il revendique dans le respect des textes un droit à l'adaptation et à l'expérimentation opérationnelle et réglementaire.

### **Un SMPNR confirmé dans son format multi-fonctions**

Dans le cadre de sa future Charte et des missions qui lui seront confiées par ses membres, le PNR aura vocation à être un PNR :

- Stratège : le SMPNR doit se positionner à l'avant-garde des sujets qui relèvent de ses missions, à la fois comme étant l'initiateur et le catalyseur sur son territoire mais aussi en relais des stratégies de ses collectivités membres et de l'Etat : Plan Paysages de la Transition Energétique et Climatique, Plan Climat Air Energie Territorial, Plan Stratégique Santé Environnement

- Accompagnateur : le SMPNR opère pour stimuler les acteurs, notamment les collectivités, dans la référence et la « prise en main » de nouveaux sujets et des nouveaux enjeux, pour en faire des opérateurs territoriaux pertinents et capables : changement climatique, santé-environnement, paysages, mobilité...

- Opérateur : le SMPNR conduit, de longue date, des actions dans divers domaines comme la qualité des paysages, la restauration des continuités écologiques, la forêt et la filière bois, l'énergie et le climat, les circuits courts, l'alimentation, la coopération transfrontalière, la Filière Pierre... Au-delà, il promeut et organise l'émergence de réseaux et d'opérateurs dédiés dans ses domaines de missions : Maisons de Parc, SCIC énergétiques...

- Assembler : le SMPNR agit en apportant ses propres capacités, notamment en matière d'ingénierie, mais surtout en organisant, avec les autres acteurs concernés, les modalités de l'action commune. Il est chef de file dans différents sujets et projets, pour prendre en charge l'animation du collectif et la progression commune.

- Facilitateur : le PNR s'est construit comme une « boîte à outils », à destination des collectivités et des autres acteurs de son territoire. Son rôle est de favoriser le « passage à l'acte » dans les domaines de sa Charte ; s'organiser pour « aider à faire » et promouvoir par l'exemple. Cette fonction intègre également une capacité, reconnue, à rechercher et mobiliser des fonds pour accompagner les projets, par un travail de veille, de réseau et de réponse aux appels à projets, et par le portage de fonds et de procédures contractuelles (Contrat Territorial Occitanie, Contrat de Relance et de Transition Ecologique...).

- Défricheur : le PNR est par essence un territoire laboratoire, qui doit être à la pointe de la prise en compte des nouveaux enjeux et des nouveaux sujets et de leur mise en application sur le territoire : stratégie alimentaire, mobilités décarbonées, économie circulaire, « nuit étoilée », santé environnementale... La Recherche doit notamment être stimulée et mieux valorisée dans le PNR, qui doit mieux affirmer auprès de la communauté scientifique sa vocation d'être territoire privilégié pour la conduite de projets de recherche. De même, l'expérimentation et l'innovation doivent être promues comme des valeurs essentielles...

- Animateur : le SMPNR propose, mobilise, réunit, coordonne, crée et anime des liens entre les réseaux professionnels, associatifs... développe des partenariats locaux, transfrontaliers, pyrénéens et régionaux... Il s'inscrit lui-même dans des réseaux, pour porter ses messages, défendre ses intérêts, renforcer ses capacités d'écoute, d'influence et d'action...

- Chef d'orchestre, ou chef de file : dans plusieurs sujets ou dans différents projets, le PNR endosse le rôle de chef d'orchestre : c'est lui qui écrit la partition et bat la mesure : par la marque Valeurs Parc pour la relocalisation de toutes les composantes des filières économiques, sur la sylviculture durable et la valorisation du bois local, la réintroduction du bouquetin...

- Médiateur : pour l'émergence et la concrétisation des projets, le SMPNR stimule et favorise la participation, doit être un garant de la concertation. A ce titre il doit organiser des débats, proposer des lieux d'échanges, imaginer des solutions aux éventuels conflits d'usage, favoriser l'émergence des consensus...

- Partenaire : le SMPNR s'associe aux projets menés par ses partenaires dans les Pyrénées Ariégeoises ainsi que dans un cadre transfrontalier, à l'échelle du Massif des Pyrénées ou à l'échelle régionale.

Dans tous les cas, le SMPNR n'a pas vocation à se substituer aux collectivités, à l'Etat et aux autres acteurs de son territoire. Il applique et appliquera le principe de subsidiarité, pour que l'action soit portée au plus près du terrain.

De même, et plus largement, le PNR ne peut pas tout faire ; il ne faut pas non plus lui demander plus que ce qu'il peut donner.

### **Un Parc qui doit être incarné**

Les premiers PNR étaient des PNR « aménageurs », qui ont équipé leur territoire de sentiers de randonnée, d'ateliers-relais, de bases de loisirs, de centres de découverte et d'équipements pédagogiques... D'autres ont mis en œuvre la compétence collective des déchets, créé et géré des bases de loisirs... Le PNR des Pyrénées Ariégeoises ne gère pas de

services, possède peu de biens et est tourné en entier vers l'action territoriale, les dynamiques locales et l'accompagnement aux projets.

Cette configuration confère au SMPNR des facultés particulières de réactivité et d'agilité, pour exercer ses missions et appuyer des projets portés par des tiers. Le problème est qu'il offre peu de matérialité et demeure au final assez peu perceptible par les populations. L'interrogation « *Mais que fait le PNR ?* » et la question sur son utilité ouvrent la voie à des incompréhensions quant à ses actions et décisions.

Le SMPNR doit s'affirmer en tant qu'opérateur expert de complète légitimité. Il doit affirmer son objet et sa parole politique et exprimer avec force son projet territorial.

Il doit également être incarné par des approches, des réalisations-phares comme le retour du Bouquetin ou les produits et prestations emblématiques de la marque Valeurs Parc, des lieux comme le Centre de Découverte en projet à la Maison du Parc à la Ferme d'Icart comme le réseau des Maisons du Parc, des événements (« Destination Parcs en mai 2021 à Foix) ou encore des présences au contact direct des habitants et visiteurs comme avec la Maison du Parc Mobile. Mais surtout, il trouvera sa réussite et sa légitimité dans sa capacité à accompagner tous les acteurs du territoire dans leur recherche de l'adaptation de leurs projets ou de leurs métiers aux évolutions à venir.

### **L'enjeu de l'émergence d'opérateurs**

La projection vers 2039 interroge l'évolution des opérateurs et de l'organisation de l'action publique. L'organisation de l'action publique a évolué sur la séquence 2009-2021 et il est hautement improbable qu'elle demeure figée.

Dans tous les cas, le SMPNR aura à cœur de faire vivre et de défendre ses logiques de gouvernance partagée, associant acteurs publics dans des équilibres de représentativité, de dialogue permanent et d'élan commun.

Comme la réussite du PNR a été déterminée au cours de sa première Charte par la qualité de ses relations avec les communes, sa réussite au cours de sa deuxième Charte sera conditionnée par ses relations avec les intercommunalités. Elles sont des acteurs territoriaux en devenir dans les Pyrénées Ariégeoises. Le SMPNR sera à leurs côtés pour les aider à actualiser et conforter leurs projets de territoire, à exercer pleinement leurs compétences relevant de ses domaines de mission – dans l'économie, la gestion de l'espace, l'aménagement du territoire, la transition écologique..., à s'emparer des nouveaux sujets et à réunir les conditions pour les piloter : économie circulaire, santé environnementale, adaptation au changement climatique, alimentation, restauration de sites, compensation environnementale...L'expérience acquise montre que le SMPNR et les intercommunalités sont complémentaires, et qu'ils savent travailler en complémentarité.

Pour autant, l'attention du SMPNR en direction des communes doit demeurer permanente et être entretenue. Elles restent les noyaux de base de la démocratie locale et de l'action territoriale... Et elles sont souvent le premier interlocuteur pour les habitants en cas de problème ou d'urgence. Il en est de même pour le Département et la Région principaux financeurs et maîtres d'ouvrages des compétences essentielles pour le territoire.

Le SMPNR agit mais il est limité dans ses capacités à faire et dans son action, comme le sont aujourd'hui tous les acteurs et opérateurs du territoire, s'ils ne parviennent pas à coordonner leurs interventions et à combiner les outils et moyens dont ils disposent.

Pour de nouvelles capacités dans de nombreux sujets, aux fins de répondre aux ambitions 2039, penser et agir plus vite, plus fort, plus durablement, il ne faudra donc pas se contenter de s'attacher à chercher plus de moyens financiers ou techniques à l'extérieur du territoire. Il faudra modifier les organisations et le doter d'opérateurs pourvus des capacités nécessaires. Ils devront trouver leur place aux côtés et en appui des opérateurs existants, qui eux-mêmes évolueront d'ici 2039.

Avec la mise en place de la SCIC Ariège Energie Bois-Forêt, de la SCIC ECLA'Enr ou d'autres encore, le territoire a montré sa capacité à s'organiser collectivement en réponse aux défis. Sur la base de ces expériences, les nouveaux opérateurs ne seront pas créés ex-nihilo : ils seront centrés sur l'agrégat des opérateurs en place en réponse aux ambitions et aux questions posées : filières économiques émergentes, génie écologique (chantiers, restauration de milieux...), énergie-climat, économie circulaire...

## Les défis 2039 des Pyrénées Ariégeoises

D'ici à 2039, les Pyrénées Ariégeoises doivent se mettre en situation de répondre à plusieurs défis.

Ces défis ne sont pas les seuls sujets que le territoire aura à traiter : les défis sont ceux qui déterminent les évolutions futures, subies ou voulues, les plus impactantes et pour lesquels une prise en main des acteurs territoriaux s'avère déterminante.

Dans tous les cas, les Pyrénées Ariégeoises auront à considérer d'autres sujets. Il s'agit de la réponse à la crise sanitaire du Covid19 et à ses innombrables conséquences bien sûr, du changement climatique et de ses conséquences, mais aussi des questions du patrimoine et de sa conservation, du vieillissement d'une partie de la population et des liens intergénérationnels, de la précarité, des dynamiques de production et de diffusion culturelles...

Les Défis appliquent et mettent en œuvre l'ambition des PNR : « *Un autre monde s'invente ici* ».

### Le défi du changement climatique

Le changement climatique et son accélération sont des évidences, que nul dans le territoire ne peut ignorer. Le SMPNR a porté dès sa création une stratégie d'atténuation, doublée un peu plus tard d'une stratégie d'adaptation. Le défi est de porter plus loin ces dynamiques et de préparer les Pyrénées Ariégeoises au climat de demain, dont on ressent des signes dès aujourd'hui.

Le défi du changement climatique, c'est aussi un défi central pour de nombreuses ressources du territoire : celui de l'énergie bien sûr mais aussi celui de la biodiversité, celui de l'eau, celui de la forêt... C'est une question pour la démographie, un défi pour les activités économiques, pour les formes d'habitat et pour l'organisation de l'espace...

Comment anticiper les conséquences futures du changement climatique dans les Pyrénées Ariégeoises ? Quels scénarios et trajectoires concrètes d'adaptation emprunter ? Quels gestes d'adaptation mettre en œuvre pour chacun des acteurs ? Le SMPNR doit s'affirmer comme catalyseur pour les prises de conscience et un guide pertinent pour le passage à l'action, disponible pour les différents acteurs des Pyrénées Ariégeoises.

### Le défi du modèle économique

Le monde hyperconnecté du XXIème siècle a montré ses limites, apparues avec force au révélateur puissant de la crise sanitaire du Covid 2019 : celui d'un monde exigeant en ressources, aux solidarités fragiles, dominé par des opérateurs hors de contrôle et n'offrant pas de garanties de réponse aux besoins les plus élémentaires des populations...

Le PNR se place au défi d'un modèle économique, plus résilient et centré sur une économie du besoin. Ce modèle n'est pas autarcique, il n'est pas non plus dirigé contre le « monde extérieur » : il est pensé pour répondre avant tout aux besoins de ses populations, tout en validant bien volontiers les apports de et vers l'extérieur dans des logiques de réciprocités.

Ce modèle économique sera créateur de richesses et d'emploi, résilient, rémunérateur et inclusif pour les différentes catégories de populations. Il est sobre et frugal ; il donne la part belle au local et à l'économie circulaire. Il est décarboné et de moindre impact environnemental. Il est autonome dans sa gouvernance et privilégie les démarches collaboratives.

### Le défi de l'alimentation

Les Pyrénées Ariégeoises doivent améliorer leur capacité à devenir un territoire poly-nourricier. Elles ont la possibilité d'offrir une alimentation diversifiée et en quantité non seulement à leurs différentes populations mais aussi au-delà. Le premier défi pour cela est celui de la production, avec les nécessaires réponses aux enjeux du foncier, de la démographie agricole, du revenu agricole, de la transition écologique et de l'organisation des filières... Et l'adaptation aux règles et effets de la Politique Agricole Commune. Le deuxième défi est celui de la consommation, en rendant les denrées désirables, attractives et accessibles pour les différentes catégories de consommateurs et dans les divers créneaux de distribution.

Au bénéfice de la réponse à ces deux défis, les Pyrénées Ariégeoises aspirent à une plus grande autonomie alimentaire, avec une alimentation locale, saine, équilibrée, gourmande, décarbonée et de moindre impact sur l'environnement.

Les productions exportées hors du territoire, en filières longues ou courtes, doivent de pair voir augmenter leurs contributions positives à l'économie et à l'emploi des Pyrénées Ariégeoises.

### **Le défi de la santé**

La santé des populations est une exigence et une responsabilité. Les politiques publiques mettent les territoires au cœur des enjeux de la santé et les mobilisent : outre les Contrats Locaux de Santé qui sont déjà les moteurs des dynamiques territoriales, le SMPNR est porteur d'un programme pilote de santé environnementale « Mon parc naturel, ma santé » avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Les Pyrénées Ariégeoises doivent s'attacher à prendre toute leur part dans l'exercice de la responsabilité Santé et aspirer à offrir un accès pour tous à la santé, tout au long de la vie. Cette ambition se coordonne avec celle de la disponibilité de l'offre de soins, en quantité et en qualité.

Le défi des Pyrénées Ariégeoises et la valeur ajoutée du PNR est également celui de s'affirmer comme un territoire générateur de bonne santé, en maintenant ou créant les conditions environnementales d'une bonne santé, dans les différents espaces et les différentes situations. Ce défi intègre ceux de la qualité du cadre de vie, de l'eau, de l'air, des sols, de l'alimentation, de la lutte contre les pollutions sous toutes leurs formes. En outre, le maintien des équipements et services de santé sur le territoire est une condition indispensable au maintien de l'attractivité résidentielle et économique.

### **Le défi du foncier**

Faiblement habitées et peu denses, les Pyrénées Ariégeoises apparaissent comme un réservoir d'espace sous-exploité, avec un foncier abondant et disponible. En réalité les espaces propices aux activités humaines, en particulier à l'habitat, y sont peu nombreux et doivent déjà supporter une superposition voire une imbrication des usages. Le foncier dans les Pyrénées Ariégeoises est en réalité peu abondant, contraint, fragmenté et peu mobile. Entre autres phénomènes, l'affectation du foncier agricole y suit parfois des logiques peu compatibles avec les stratégies alimentaires, la production contemporaine d'habitat s'avère très consommatrice d'espaces au détriment de certaines terres agricoles et avec des effets négatifs notables sur les centres-bourgs aujourd'hui délaissés...

Or plusieurs enjeux rendent impératif de s'attaquer avec vigueur au défi du foncier. La transition alimentaire qui va nécessiter la reconquête et la réaffectation de divers espaces agricoles et la récupération de foncier abandonné au siècle passé, la place et les usages de la forêt qui pourraient être questionnés, les scénarios de croissance démographique en tant que « territoire refuge », les impératifs de « zéro artificialisation nette – ZAN », la désuétude de certains centre-bourgs, la déshérence de nombreux biens... De même, le rapprochement de Paris – pour qui les Pyrénées Ariégeoises seront prochainement à une « portée de week-end » avec le TGV à Toulouse – doit être anticipé.

Le foncier est et sera encore plus au cœur des enjeux des Pyrénées Ariégeoises : sa maîtrise et son optimisation sont pour elles un défi. Elles doivent pour cela se doter d'une vision prospective, d'une stratégie, mettre en oeuvre les outils et attirer des opérateurs, voire en créer, qui leur permettent d'accroître de manière massive les capacités d'action en matière foncière, de planification et d'habitat.

### **Le défi de la mobilité**

La feuille de route de la mobilité pour les Pyrénées Ariégeoises est simple : c'est celle de la mobilité pour tous, quelques soient les conditions sociales, géographiques... Et c'est en même temps celle de la mobilité décarbonée. Ceci à la fois pour les mobilités internes au territoire comme pour faciliter et améliorer les connexions avec les espaces environnants, au nord (Toulouse) ainsi qu'à l'est, à l'ouest ou au sud dans l'espace transfrontalier, pour les personnes comme pour les biens et les savoirs.

Le défi de la mobilité, c'est aussi l'accès au numérique, le télétravail et les nouvelles formes de travail alterné présentiel distanciel, etc.

Les mobilités physiques des Pyrénées Ariégeoises doivent réussir leur transition, passant ainsi de mobilités actuellement fondées sur un mix dual reposant sur le véhicule individuel – pour ceux qui en ont un – et les transports en commun – pour ceux qui y ont accès -, à la simultanéité de différentes formes de mobilité dont la possession d'un véhicule n'est plus l'essentiel : autopartage, covoiturage, transports en commun, mobilités actives... En combinant logiques (par ex. « Faire bouger les services plutôt que les gens »), usages, infrastructures et services adaptés.

### **Le défi des paysages**

Les paysages sont l'atout numéro 1 des Pyrénées Ariégeoises, reconnus comme tels par les habitants et encensés par les touristes et visiteurs. Ils doivent pouvoir le demeurer.

En tant que reflets des activités humaines, les paysages des Pyrénées Ariégeoises doivent pouvoir suivre leurs évolutions et leurs adaptations tout en maintenant leur singularité et leur attrait : des paysages à la forte naturalité, non banalisés, non agrésés, agréables à vivre et générateurs de sentiments d'appartenance et de fierté.

C'est en maintenant ce niveau d'exigence qualitative que les Pyrénées Ariégeoises pourront répondre aux attentes de leurs habitants, avec une attention de tous les instants.

Les paysages sont au cœur du projet de territoire des Pyrénées Ariégeoises, qui en font un de leurs fers de lance. La stratégie portée par le PNR combine approches patrimoniales, conservation des qualités, anticipation et maîtrise des évolutions et restauration des paysages ou des éléments paysagers dégradés. Son « PPTEC » - Plan Paysage de la Transition Ecologique et Climatique livré en 2020 en sera le guide.

### **Le défi de l'énergie**

L'énergie est une ressource essentielle du territoire : à la fois car il en a besoin pour la satisfaction de ses populations et de ses activités, mais aussi parce qu'il est largement excédentaire et exportateur sur certaines formes d'énergie (électricité). L'énergie est donc placée au cœur du projet de territoire.

Le défi de l'énergie pour les Pyrénées Ariégeoises est de devenir un territoire à énergie positive dès 2039, soit 11 ans avant l'objectif régional. Il est également de répondre à des coûts supportables aux besoins de ses habitants et de leurs activités dans les diverses formes d'énergie et pour les usages de productions déficitaires, chaleur et mobilités...

Le défi est également d'organiser les réciprocitys avec les autres territoires infra-régionaux dans une logique gagnant-gagnant, pour la réussite des objectifs régionaux et nationaux.

### **Le défi du rapport à la nature**

La nature est quasiment omniprésente dans les Pyrénées Ariégeoises. Elle se trouve aujourd'hui et de plus en plus, au cœur d'un paradoxe générateur de tensions territoriales que le PNR doit contribuer à régler. C'est d'un côté la persistance de comportements et de gestes de « contrôle absolu » ou « d'agression » vis-à-vis de la nature. C'est d'un autre côté la montée en puissance de courants de pensée et de comportements érigeant la nature ou ses représentations en tant que valeurs suprêmes : c'est la sacralisation de la nature, pouvant déboucher sur sa sanctuarisation. En résultent, d'un côté comme de l'autre des impacts négatifs ou non nécessairement positifs pour la nature et des tensions entre êtres humains. Au travers du rapport Homme-nature, c'est en réalité le rapport Homme-homme qui se trouve questionné.

Le défi est de garantir dans la durée les équilibres hommes-nature et de trouver les voies pour y parvenir. Ce défi recouvre des enjeux de biodiversité, de valorisation des espaces et des ressources naturelles, mais aussi de mixité des usages et de vivre ensemble ou de santé environnementale. Sa résolution suppose des outils d'éducation, de régulation, des plateformes et des instruments de parole, de médiation... des outils de gestion, de restauration et de gouvernance adaptée des ressources et biens communs.

## **Le défi du transfrontalier**

Le PNR s'est nourri dès avant sa création d'une forte attirance pour le sud, vers l'autre versant des Pyrénées. Cette propension a trouvé des échos positifs en Andorre et en Catalogne espagnole, en particulier dans les parcs naturels limitrophes, formulés en 2018 par la constitution du Parc Pyrénéen des Trois Nations. Cette entité singulière, qui forme ainsi le plus vaste espace transfrontalier protégé de l'Europe de l'Ouest n'est pas qu'une ambition de visibilité et d'image. C'est aussi au travers notamment de la Réserve Mondiale de Biosphère UNESCO en cours de construction commune, un formidable moyen d'émulation et de mise en commun de cultures, de dynamiques et de projets.

Posé institutionnellement et techniquement lors de la première Charte du PNR, le Parc Pyrénéen des Trois Nations doit renforcer lors de la prochaine Charte son ancrage populaire, pour en faire un instrument et un levier de coopérations pour les différentes catégories d'acteurs : du tourisme et de l'itinérance, du pastoralisme et de la forêt, de la recherche, de l'éducation, de la jeunesse, du patrimoine et de l'environnement...

## **Le défi de la participation**

Dans un monde hyperconnecté et fortement éduqué comme le nôtre, personne ne souhaite être mis à l'écart des décisions qui le concernent, dans la sphère privée comme dans la sphère publique. Les modes et structures de gouvernance hérités des temps passés montrent leurs limites, quelques soient les bonnes volontés et les aptitudes des hommes et des femmes qui les gouvernent. Les défis posés à l'autorité, les aspirations de la société, les valeurs et codes des nouvelles générations questionnent les modes de gouvernance qui devront être revisités, voire réinventés. C'est le défi de la participation.

Le défi de la participation, c'est celui de la citoyenneté. C'est aussi celui de l'éducation au territoire et au développement durable. Celui aussi celui du lien social, du bien commun et du projet pour le territoire. C'est enfin celui du combat contre les égoïsmes et toutes les formes d'individualisme.

Du fait de leurs antériorités, de leur richesse sociologique et humaine, les Pyrénées Ariégeoises peuvent décider de s'ériger en « laboratoire de la participation » et inventer, au cas par cas et chacun à son rythme, les formes les plus adaptées.

## **Le défi de la jeunesse**

Dans le cadre de sa première Charte, le PNR s'est assez peu adressé aux enfants et aux jeunes des Pyrénées Ariégeoises. Les priorités étaient ailleurs et certains acteurs déjà positionnés. Le SMPNR a agi en interaction avec eux, pour déployer ou accompagner des programmes spécifiques, essentiellement à visée éducative (Eco-Ecoles, Parcours Educatif au collège de St Giron, Séjours Educatifs, Jeunes Consommateurs...) ou, s'agissant spécialement des jeunes 15-25, des problématiques de mobilité (cette action a notamment engendré le déploiement d'une offre Rézo-Pouce dans le Haut-Couserans).

Se projeter en 2039, c'est également se projeter sur « Qui décidera ? » en 2039. Ce sont nos enfants. Ce sont nos jeunes d'aujourd'hui. Nous devons nous intéresser à eux. Nous devons non seulement les soutenir, les aider dans leurs projets professionnels et leurs projets de vie dans les Pyrénées Ariégeoises ; nous devons également les mobiliser pour prendre en main les destinées du territoire. Nous devons les former pour les pour de nouveaux métiers : les emplois verts, l'aide aux personnes (population vieillissante), l'éco-habitat, les mobilités douces et électriques...

Le défi de la jeunesse, c'est prolonger les efforts d'éducation et de formation opérés par tous les acteurs, c'est provoquer l'ouverture aux autres expériences, c'est stimuler les dynamiques de projet, c'est impliquer les jeunes dans les gouvernances...

## ANNEXE : Les apports de la Recherche

Mobilisé dans le cadre d'une démarche de production prospective, le Conseil scientifique du PNR sous la gouverne de sa présidente Anne Calvet a produit un rapport « Ressources et prospective territoriale », contribution à l'élaboration de la Charte, disponible au lien suivant :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2021/08/RESSOURCES-ET-PROSPECTIVE-TERRITORIALES-CS-PNRPA-1.pdf>

La composition du Conseil scientifique du PNR et ses travaux sont accessibles ici :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/nos-partenaires/le-conseil-scientifique/>

Le rapport questionne les concepts de « ressources » et de « prospective » et fait des préconisations à leurs sujets, mentionnées plus haut dans divers paragraphes du Livre Blanc.

En annexe à cette contribution, 27 chercheurs membres du Conseil scientifique ont présenté leurs travaux en cours et précisé quels étaient les travaux de recherche émergents dans leur domaine, et les questions de société sous-jacentes. Le détail de ces contributions est visible en ligne, ainsi que la synthèse de ces contributions. Ce travail a permis de distinguer une série d'enjeux potentiels majeurs pour le territoire, résumés ci-après.

### **Questions de recherche et de société émergentes, des pistes pour les enjeux**

#### **- Environnement, changement global et gestion des ressources -**

##### **Prise en compte de la biodiversité dans un contexte de changement global :**

- Impacts des activités humaines et/ou du réchauffement climatique sur la biodiversité,
- Capacité de réponse ou d'adaptation,
- Evolutions des canicules et des fortes précipitations,
- Sensibilisation à la limitation des impacts anthropiques.

##### **Gestion des ressources :**

- Gestion des paysages : Quels paysages préserver ? Quels territoires préserver ? Quelle est la perception des paysages et quels sont les projets de gestion des paysages ? Pour quels modèles de croissance « verte » ?
- Gestion de la forêt : quelle pertinence de la reforestation avec de nouvelles espèces ? Quelle posture face aux projets de généralisation du bois-énergie ? Quel usage du feu pastoral ?
- Gestion de l'eau et de la neige : comment gérer les pollutions aux nitrates et accidentelles, quel avenir pour la neige ?
- Gestion du patrimoine : quelle conservation, quelle valorisation ? Quelle utilisation du passé pour penser l'avenir ? Un retour vers le passé pour aider à aller vers le futur ?

#### **- Evolutions des sociétés et nouveaux choix de vie et de développement -**

##### **Evolutions de la société dans les espaces ruraux :**

- Renouvellement générationnel de néoruraux et hétérogénéité grandissante de leurs profils
- Place de la jeunesse dans un contexte de crises multiples
- Nouvelles modalités de partage de la création et de la culture
- Vie à la frontière, perception et acceptation de la frontière, des phénomènes migratoires et de mobilité
- Modèles de gestion et de gouvernance qui intègrent tous les acteurs qui participent à la réalisation d'un intérêt général, question de l'accès au foncier agricole.

##### **Nouvelles priorités dans les choix de vie et de développement :**

- D'autres **manières d'habiter** et d'initier un rapport plus harmonieux et plus intime au milieu
- Questionnement autour de la **notion de "bien vivre"**.
- Intérêt pour les **signes de qualité**
- Souci de la **rénovation urbaine et de la revitalisation des centres bourgs**
- Attrait pour le **patrimoine, comme levier identitaire ou source de dynamisme**
- Hypothèse d'une **résilience particulière à ce territoire**.

Par ailleurs, les rédacteurs de cette note pensent qu'il serait intéressant d'ouvrir au PNR un dossier partagé sur les facteurs de changements, qui puisse être alimenté, complété tant sur le détail de chaque facteur que sur le pointage de nouveaux facteurs, et qui permettrait, dans la durée, d'identifier l'émergence d'enjeux nouveaux. C'est aussi un outil d'animation qui peut être mobilisé au sein de l'équipe technique du SMPNR, des élus mais aussi avec les acteurs du territoire. Quelques exemples précis sont donnés dans le rapport, comme l'attention portée aux modèles économiques, à la démographie, aux modes de vie et aux usages des services...

Enfin, le Conseil scientifique propose d'intégrer à la réflexion, plus largement, les concepts d'« habiter » et de « bien vivre », prenant en compte trois lignes de force nouvelles pour le développement territorial : la première ligne de force correspond à un changement de système de valeurs mettant en avant la qualité de la vie, le mode de vie plutôt que le niveau de vie, ou encore le temps libéré face au temps contraint. La deuxième ligne de force est celle de la remise en question, chez des économistes, des indicateurs mesurant le développement uniquement avec le PIB.

Enfin, la troisième ligne de force est la diffusion de l'approche transversale portée par le développement durable, qui a fait évoluer les façons de construire l'action publique, en mettant en avant les préoccupations environnementales. Ainsi en proposant le terme de bien vivre territorial pour un projet de développement local, peuvent être pris en considération à la fois « la trajectoire des territoires – passée et potentielle –, leurs ressources – activées ou non –, et les conditions de leur dynamique d'innovation locale ».

Dans cette perspective, la notion de bien vivre territorial permet d'intégrer par exemple « l'aménagement du temps équilibré, un niveau élevé de participation démocratique, l'accès et la participation à des activités récréatives et culturelles ». Les auteurs de cet article expliquent que certains territoires comme le Couserans, qui paraît en grande difficulté selon des indicateurs quantitatifs, sont aussi des territoires du « bien vivre » grâce à la richesse des initiatives, à l'entraide et à la capacité à répondre aux besoins des populations.